

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2008/014006**  
n° de gestion : **1993B01506**  
n° SIREN : **390 596 039 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/06/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**ATECAS SEAT INGENIERIE société par actions simplifiée**

**14 espace Henry Vallée 69007 Lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :  
**projet (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :  
**fusion absorption**

**PROJET DE TRAITE DE FUSION**

**ENTRE**

**ATECAS SEAT INGENIERIE**

**ET**

**2 C SERVICE**

## PROJET DE TRAITE DE FUSION

Entre les soussignées :

### **ATECAS SEAT INGENIERIE**

Société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est 14 espace Henry Vallée, 69007 Lyon, identifiée sous le numéro 390 596 039 RCS Lyon,

représentée par son Président, la société CIRA CONCEPT EUROPE, société par actions simplifiée au capital de 9.400.000 euros, dont le siège social est situé 5, allée des droits de l'homme – ZAC du Chêne – 69500 Bron, identifiée sous le numéro 492 544 382 RCS Lyon, elle-même représentée par son Président, Monsieur Philippe LANOIR,

Ci-après dénommée « **ATECAS SEAT INGENIERIE** » ou la « **Société Absorbante** »,

**D'une part,**

Et :

### **2C SERVICE**

Société par actions simplifiée au capital de 195.000 euros, dont le siège social est 5 allée des droits de l'homme, 69500 Bron, identifiée sous le numéro 401 179 239 RCS Lyon,

représentée par Monsieur Philippe LANOIR, agissant en qualité de Président de la société,

Ci-après dénommée « **2C SERVICE** » ou la « **Société Absorbée** »,

**D'autre part,**

**Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :**

#### **I. EXPOSE**

##### **1. Caractéristiques des sociétés concernées**

##### **1.1. Situation juridique de la Société Absorbante**

- (a) ATECAS SEAT INGENIERIE est une société par actions simplifiée exerçant une activité d'ingénierie pour la réalisation d'études dans les métiers de la tuyauterie, chaudronnerie, génie civil, charpentes et structures pour des clients intervenant dans les secteurs de la chimie, pharmacie et du pétrole.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 25 mai 2092.

L'exercice social d'ATECAS SEAT INGENIERIE commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Elle compte 57 salariés.

- (b) Le capital social d'ATECAS SEAT INGENIERIE s'élève à 350.000 euros. Il est divisé en 8.415 actions, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Conformément aux termes des décisions de l'associé unique d'ATECAS SEAT INGENIERIE en date du 30 mai 2008, il a été décidé de réduire le capital de la Société d'une somme de 282.680 euros, ramenant ainsi le capital social de 350.000 euros à 67.320 euros, par voie de diminution à 8 euros de la valeur nominale unitaire des actions de la Société. La totalité du montant de cette réduction de capital (ci-après la « **Réduction de Capital** ») sera affectée au compte *Primes d'émission, de fusion, d'apport*, de sorte que cette réduction de capital n'aura pas d'incidence sur le montant des capitaux propres de la société ATECAS SEAT INGENIERIE.

Cette Réduction de Capital n'étant pas motivée par des pertes, elle est réalisée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date de dépôt du procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de Commerce de Lyon.

La réduction de capital susvisée sera effective à la date de réalisation définitive de la fusion objet du présent traité

ATECAS SEAT INGENIERIE est une filiale à 100% de la société CIRA CONCEPT EUROPE, société par actions simplifiée au capital de 9.400.000 euros, dont le siège social est situé 5 allée des droits de l'homme – ZAC du chêne – 69500 Bron, identifiée sous le numéro 492 544 382 RCS Lyon, qui détient la totalité des actions de la société ATECAS SEAT INGENIERIE.

Elle n'a émis aucune valeur mobilière (stock-options, obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, ou autres valeurs mobilières donnant accès à son capital...) autres que les actions composant son capital social.

## 1.2. Situation juridique de la Société Absorbée

- (a) 2C SERVICE est une société par actions simplifiée exerçant une activité de prestations de services, d'assistance technique et d'études d'ingénierie pour la construction d'unités industrielles, d'unités de production ou de bâtiments. La société 2C SERVICE a également pour objet social le dessin industriel et le développement de logiciels y afférents.
- (b) La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 31 mai 2094.

L'exercice social de 2C SERVICE commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Elle compte 91 salariés.

- (c) Le capital social de 2C SERVICE s'élève à 195.000 euros. Il est réparti en 1.503 actions, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

2C SERVICE est une filiale à 100% de CIRA CONCEPT EUROPE, qui détient la totalité de ses actions.

### **1.3. Liens juridiques entre les deux sociétés**

La société ATECAS SEAT INGENIERIE et 2C SERVICE sont toutes deux filiales à 100% de CIRA CONCEPT EUROPE, qui détient directement la totalité de leurs actions.

Les deux sociétés ont pour dirigeant commun Monsieur Philippe Lanoir qui est à la fois (i) Président de la société 2C SERVICE et (ii) Président de la société CIRA CONCEPT EUROPE, elle-même Président de la société ATECAS SEAT INGENIERIE.

### **1.4 Commissaires aux Comptes**

Le commissaire aux comptes titulaire d'ATECAS SEAT INGENIERIE est ARESXPART AUDIT, 26, boulevard Saint Roch - 84000 Avignon. Le commissaire aux comptes suppléant est Monsieur Paul CESTIER, domicilié 26 boulevard Saint Roch - 84000 Avignon.

Le commissaire aux comptes titulaire de 2C SERVICE est le cabinet FIDAUDIT FRANCE, 42 avenue Chanoine Cartellier - 69230 Saint-genis laval. Le commissaire aux comptes suppléant est le cabinet GAMET AUDIT situé 11, rue des fincelles - 70200 Lure.

## **2. Motifs et buts de la fusion – opérations intercalaires intragroupes**

La présente opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de rationalisation et de simplification interne de l'organigramme du groupe auquel appartiennent ATECAS SEAT INGENIERIE et 2C SERVICE.

Ainsi, préalablement à la fusion objet du présent traité, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil:

- dissolution de la société SETRAM TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 136.960 euros, dont le siège social est situé 2-4 rue Paul Cézanne – 93360 Neuilly Plaisance, identifiée sous le numéro 421 201 930 RCS Bobigny (ci-après « SETRAM TECHNOLOGIES »), par confusion de son patrimoine dans ATECAS SEAT INGENIERIE, son associé unique ;
- dissolution de la société MYRIA, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est situé 2/4 rue Paul Cézanne – 93360 Neuilly Plaisance, identifiée sous le numéro 335 093 860 RCS Bobigny (ci-après « MYRIA »), par confusion de son patrimoine dans CIRA CONCEPT, son associé unique ;
- dissolution de la société CIRA CONCEPT MEDITERRANEE, société anonyme au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé Zone Ecopolis Sud – 23, rue Barthelemy Thimonnier – 13500 Martigues, identifiée

sous le numéro 435 380 019 RCS Aix en Provence (ci-après « **CIRA CONCEPT MEDITERRANEE** »), par confusion de son patrimoine dans CIRA CONCEPT, son actionnaire unique.

Dans le cadre de la réalisation des trois opérations susvisées de dissolutions-confusions (ci-après les « **Dissolutions-Confusions** »), et conformément aux termes des déclarations de dissolutions en date du 30 mai 2008, la dissolution des sociétés SETRAM TECHNOLOGIES, MYRIA et CIRA CONCEPT MEDITERRANEE ne donnera pas lieu à liquidation mais entrainera la transmission universelle du patrimoine des sociétés SETRAM TECHNOLOGIES, MYRIA et CIRA CONCEPT MEDITERRANEE à leur associé/actionnaire unique respectif, soit au profit de ATECAS SEAT INGENIERIE pour SETRAM TECHNOLOGIES et au profit de CIRA CONCEPT pour MYRIA et CIRA CONCEPT MEDITERRANEE.

A ce titre, les comptes de la société SETRAM TECHNOLOGIES au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent en **Annexe 2** du présent traité.

Conformément à l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, lesdites transmissions de patrimoine seront définitivement réalisées à l'issue du délai d'opposition des créanciers, sous réserve que les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, lorsque celles-ci auront été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances aura été effectué ou les garanties constituées, étant précisé que le délai d'opposition des créanciers, d'une durée de trente jours, expirera pour les trois opérations susvisées le 30 juin 2008.

Il est enfin envisagé de procéder, concomitamment à la fusion objet du présent projet de traité, à la fusion par absorption de la société CIRA CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 255.000 euros, dont le siège social est situé 5, allée des droits de l'homme – 69500 Bron, identifiée sous le numéro 378 754 444 RCS Lyon, par la société ATECAS SEAT INGENIERIE, cette fusion projetée faisant l'objet d'un projet de traité de fusion distinct.

### **3. Comptes servant de base à la fusion**

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les sociétés ATECAS SEAT INGENIERIE et 2C SERVICE sur la base de leurs comptes sociaux clos le 31 décembre 2007 qui figurent en **Annexes 3a et 3b** à la présente convention.

Il est précisé que les comptes du dernier exercice social de la société ATECAS SEAT INGENIERIE clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par son Président et ont été approuvés par décision de l'associé unique le 23 juin 2008. Il a été procédé à la distribution par ATECAS SEAT INGENIERIE d'un dividende au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, d'un montant total de 288.954 euros.

Les comptes du dernier exercice social de la société 2C SERVICE clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par son Président et approuvés par décision de l'associé unique le 10 juin 2008. Il a été procédé à la distribution par 2C SERVICE d'un dividende au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, d'un montant total de 83.432 euros.

#### **4. Méthode d'évaluation utilisée**

Conformément à l'article 4.3. du règlement 2004-01 du C.R.C., les opérations de fusion réalisées depuis le 1er janvier 2005 entre les sociétés sous contrôle commun doivent être réalisées sur la base des valeurs nettes comptables.

S'agissant d'une opération de restructuration interne, les éléments d'actif et de passif de 2C SERVICE sont ainsi apportés à ATECAS SEAT INGENIERIE pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2007.

**Ceci exposé, les parties ont établi de la manière suivante le projet de fusion :**

## **II. APPORT-FUSION**

### **5. Dispositions préalables**

Aux conditions ordinaires de fait et droit en pareille matière, sous les conditions ci-après exprimées et notamment sous les conditions suspensives visées à l'article V du présent traité, la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, l'universalité des biens et droits composant son actif au 31 décembre 2007, à charge pour cette dernière d'acquitter les dettes constituant à la même date le passif de la Société Absorbée, et de reprendre tous ses engagements, que ceux-ci soient ou non inscrits au bilan.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception ni réserve.

### **6. Apport de la Société Absorbée**

#### **6.1. Actif apporté**

Les éléments d'actifs apportés comprennent les biens désignés ci-après, évalués pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2007 sans que cette énumération ait un caractère limitatif :

**ACTIFS APPORTES****EN EUROS**

	Valeur Brute	Amortissements Dépréciations	Valeur Nette Comptable
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets et droits assimilés, <i>lesquels sont détaillés en Annexe 6.1.a</i>	73.231	61.321	11.910
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<i>le détail des baux étant donné en Annexe 6.1.b</i>			
Constructions	7.951	7.951	
Autres immobilisations corporelles	66.516	49.813	16.703
<b>Immobilisations financières</b>			
Autres immobilisations financières	15.558		15.558
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>163.256</b>	<b>119.086</b>	<b>44.171</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	2.311.514		2.311.514
Personnel	3.348		3.348
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	86.017		86.017
Disponibilités	113.256		113.256
Charges constatées d'avance	15.429		15.429
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>2.529.564</b>		<b>2.529.564</b>
<b>TOTAL ACTIFS APPORTES</b>	<b>2.692.820</b>	<b>119.086</b>	<b>2.573.735</b>

Il est spécifié que dans le cas où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actif n'auraient pas été énoncés dans le présent acte ou ses annexes, ces éléments seraient réputés la propriété de la Société Absorbante, à laquelle ils seraient transmis de plein droit sans que cette transmission puisse donner lieu à rémunération complémentaire.

**6.2. Passif transmis**

L'apport est effectué à charge de la Société Absorbante de supporter le passif de la Société Absorbée, comprenant les éléments ci-après désignés, évalués pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2007, sans que cette énumération ait un caractère limitatif :

<b>PASSIF TRANSMIS</b>	<b>EN EUROS</b>
Emprunts et dettes financières diverses- Associés	400.000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454.845
Dettes fiscales et sociales dont :	1.419.171
- <i>Personnel</i>	484.229
- <i>Organismes sociaux</i>	415.174
- <i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	7.157
- <i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	460.206
- <i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	52.405
Autres dettes	1.786
<b>TOTAL PASSIF TRANSMIS</b>	<b>2.275.802</b>

Les apports de la Société Absorbée sont effectués à charge pour la Société Absorbante de supporter le passif de la Société Absorbée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ainsi que les frais et charges occasionnés par la dissolution de la Société Absorbée.

Dans le cas où, par suite d'erreurs ou d'omissions, un passif complémentaire à celui ci-dessus mentionné viendrait à se révéler, la Société Absorbante aurait à en faire son affaire personnelle sans aucun recours contre la Société Absorbée.

### 6.3. Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à :

Total Actifs Apportés	<b>2.573.735</b>
Total Passif Transmis	<b>2.275.802</b>
<b>ACTIF NET APPORTE en Euros (avant distribution de dividende)</b>	<b>297.933</b>

De cet actif net apporté, il y a lieu de déduire le montant des dividendes distribués pendant la période intercalaire (soit 83.432 €).

**La valeur nette des apports ressort par conséquent à 214.501 €**

L'actif net transmis comportera non seulement les biens et droits énoncés ci-dessus à l'article 6 mais aussi tous ceux que la Société Absorbée possèdera au jour de la réalisation définitive de la présente fusion.

## 7. Rémunération de l'apport-fusion

### 7.1. Détermination du rapport d'échange

La méthode retenue pour la détermination du rapport d'échange et de la valeur réelle de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est décrite en **Annexe 7.1**. Le rapport d'échange a été établi sur la base de la valeur réelle des entités économiques, en tenant compte des Opérations de Dissolutions-Confusions visées à l'article 2 ci-dessus.

Le rapport d'échange choisi s'établit à 100 actions de la Société Absorbante pour 57 actions de la Société Absorbée.

### 7.2. Rémunération - Augmentation de capital

Le capital de la Société Absorbée étant composé de 1.503 actions, en contrepartie des apports effectués par la Société Absorbée et compte tenu du rapport d'échange arrêté ci-dessus, il sera attribué 2.636 actions nouvelles de la Société Absorbante aux associés de la Société Absorbée qui feront leur affaire personnelle du règlement des rompus.

En conséquence, le capital de la Société Absorbante sera augmenté de 2.636 actions nouvelles, soit, compte tenu de la réalisation définitive de la Réduction de Capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante à un montant unitaire de 8 euros (telle que visée à l'article 1.1.b ci-dessus), une augmentation de capital d'un montant total de 21.088 euros.

Les 2.636 actions nouvelles, de 8 euros de valeur nominale chacune, seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

### 7.3 Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés visée au paragraphe 6.3 ci-dessus et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

Valeur nette des apports retraitée des dividendes	214.501
Valeur nominale globale des 2.636 actions nouvelles rémunérant lesdits apports	21.088
<b>PRIME DE FUSION en Euros</b>	<b>193.413</b>

Il sera proposé aux actionnaires de la Société Absorbante de prélever sur ladite prime les sommes nécessaires à la dotation complémentaire de la réserve légale visant à porter celle-ci à 10% du capital de la Société Absorbante et à la reconstitution des

amortissements dérogatoires, le cas échéant. Il pourra être imputé sur le solde les frais, droits et honoraires liés à la présente opération.

## **8. Propriété – Jouissance – Effet rétroactif**

Le patrimoine de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la présente fusion, qui interviendra sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées au V des présentes.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter de la réalisation définitive de la fusion.

Il est expressément stipulé que la présente fusion aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, conformément aux dispositions de l'article L 236-4-2° du Code de Commerce, et qu'en conséquence toutes les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la Société Absorbante.

Les comptes de la Société Absorbée afférents à cette période seront remis à la Société Absorbante par le représentant légal de la Société Absorbée.

Il est expressément convenu que si entre la date des présentes et la prise de possession réelle, certains actifs apportés étaient l'objet soit d'une aliénation à titre onéreux ou d'une destruction totale ou partielle indemnisée par une compagnie d'assurances, soit d'une disparition partielle ou totale sans indemnisation, la présente fusion ne serait pas remise en cause. La Société Absorbante considère, en effet, par avance, que ces éléments d'actif seraient valablement et intégralement remplacés dans les apports par le paiement, par la Société Absorbée, d'une somme égale au montant pour lequel ces actifs figuraient dans les apports, ou bien par la remise d'une somme égale au prix perçu par la société Absorbée en cas d'aliénation à titre onéreux pour un montant supérieur à celui figurant dans l'apport, ou encore par la remise d'une somme égale à l'indemnité versée par la compagnie d'assurances dans le cas d'une disparition totale ou partielle, et dans l'hypothèse d'une indemnisation d'un montant supérieur à celui pour lequel le bien est apporté.

Enfin, la Société Absorbante sera, d'une manière générale, subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

## **III. CHARGES ET CONDITIONS**

Le présent apport est consenti et accepté sous les charges et conditions ordinaires et de droit et sous celles suivantes, que les parties s'engagent à accomplir :

### **9. Concernant la Société Absorbante**

- 9.1. La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou

mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, ou erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

- 9.2. Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Absorbante, l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée, au lieu et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2007, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2007, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

- 9.3. La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge des contrats et marchés de toute nature conclus par la Société Absorbée avec tous tiers.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions quelconques intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés.

- 9.4. La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

- 9.5. La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, les primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

- 9.6. Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

- 9.7. Conformément aux dispositions de l'article L.122-12 du Code du Travail, tous les contrats de travail écrits ou verbaux en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre les salariés de la Société Absorbée transférés à la Société Absorbante,

subsisteront entre la Société Absorbante et lesdits salariés. La liste des salariés transférés figure en **Annexe 9.7**, elle sera, le cas échéant, amendée pour faire état des modifications qui auront pu intervenir entre la date du présent projet et le jour de la réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbante sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, les ARTT, les garanties de prévoyance ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes quand bien même ils ou elles se rapporteraient à une période antérieure à la date de réalisation de la fusion.

- 9.8** La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- 9.9** Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

## **10. Concernant la Société Absorbée**

Pour cette fusion, la Société Absorbée prend les engagements ci-après :

- 10.1** La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

- 10.2.** Elle s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- 10.3.** Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- 10.4** La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens ci-dessus apportés, en garantie de l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit de ce chef.

#### **IV. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE**

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la réalisation définitive de la présente fusion.

Le passif de la Société Absorbée devant être pris entièrement en charge par la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des différents éléments d'actif apportés; les mandataires de la Société Absorbée lui apporteront à cet égard leur concours s'il était nécessaire.

#### **V. CONDITIONS SUSPENSIVES**

11. La réalisation de la présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par décision de l'associé unique de 2C SERVICE de la présente opération de fusion ; et
- Approbation par décision de l'associé unique de ATECAS SEAT INGENIERIE de la présente opération de fusion et de l'augmentation de capital, en conséquence de la fusion.

L'opération de fusion deviendra définitive à l'issue de la dernière des décisions d'associé unique visées ci-dessus, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

12. La réalisation des conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires ainsi que de tous les documents justifiant de l'octroi des autorisations nécessaires par les autorités financières compétentes.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 août 2008 au plus tard, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues sans indemnité de part ni d'autre.

#### **VI. DECLARATIONS GENERALES**

La Société Absorbée déclare :

13. **Procédures collectives**

Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une

procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou des articles L 620-1 à L 626-8 du Code de Commerce (ancienne loi du 25 janvier 1985) et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

#### **14. Autres déclarations**

Qu'elle a obtenu ou s'engage à obtenir toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;

Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de placement, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la Société Absorbante ont été régulièrement entreprises ;

Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

Que la Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

### **VII. DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES**

#### **15. Dispositions générales**

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

#### **16. Dispositions spécifiques**

##### **16.1. Droits d'enregistrement**

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 500 euros.

##### **16.2. Impôt sur les sociétés**

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2008, par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante, conformément à la rétroactivité donnée à l'opération par les dispositions du présent traité.

Les soussignés, ès qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions visées par l'article 210 A-3 du Code Général des Impôts, à savoir :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée,
- à reprendre, le cas échéant, à son passif le montant des provisions réglementées,
- à se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts ;
- à réintégrer, s'il y a lieu, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée,
- à se substituer, le cas échéant, à tous les engagements qu'aurait pu prendre la Société Absorbée à l'occasion d'opérations de fusions ou d'apports partiels d'actifs soumises au régime de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts, notamment quant au suivi des valeurs fiscales des biens transmis dans le cadre de ces opérations qui seraient compris dans la présente fusion.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée joindront à leurs déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts (suivi des plus-values en sursis d'imposition).

Enfin, compte tenu du fait que l'ensemble des apports est transcrit sur la base de la valeur comptable, et pour satisfaire aux prescriptions de l'instruction administrative du n° 213 du 30 décembre 2005, la Société Absorbante devra reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée.

### **16.3. Taxe sur la valeur ajoutée**

Au regard des règles issues de la loi de finances rectificative pour 2005 codifiées sous l'article 257 bis du Code Général des Impôts et commentées dans l'instruction du 20 mars 2006 (3 A-6-06), la présente opération doit être considérée comme réalisée entre deux assujettis redevables de la taxe au titre de l'universalité transmise.

En application du nouveau dispositif précité, les livraisons de biens, les prestations de services ainsi que les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257 du Code Général des Impôts comprises, le cas échéant, dans la présente opération, sont dispensées de la taxe sur la valeur ajoutée.

### **16.4 Participation des employeurs à l'effort de construction**

En application de l'article 163 annexe II du Code Général des Impôts la Société Absorbante prendra à sa charge, s'il y a lieu, l'obligation de la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1er janvier 2007.

## **VIII. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **17. Formalités**

17.1. La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

17.2. Le présent traité de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour faire opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales de la Société Absorbante et de la Société Absorbée statuant sur ce projet de fusion.

17.3. Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code Civil aux débiteurs des créances apportées.

17.4. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

### **18. Remise de titres**

Il sera remis à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

## **19. Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

## **20. Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile au siège social de la Société Absorbante.

## **21. Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait des présentes pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, comme, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations qui pourraient être nécessaires ou utiles.

Et, spécialement, pouvoir est donné à Monsieur Philippe Lanoir pour agir au nom de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, à l'effet de compléter éventuellement la nomenclature des éléments d'actifs apportés à la Société Absorbante et des éléments de passif pris en charge par elle.

## **22. Annexes**

- Annexe 2 : Bilan, compte de résultat et annexe de SETRAM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2007 ;
- Annexe 3a : Bilan, compte de résultat et annexe de la Société Absorbante au 31 décembre 2007 ;
- Annexe 3b : Bilan, compte de résultat et annexe de la Société Absorbée au 31 décembre 2007 ;
- Annexe 6.1.a : Liste des concessions, brevets et droits assimilés ;
- Annexe 6.1.b : Liste des baux ;
- Annexe 7.1 : Méthode retenue pour la détermination du rapport d'échange et de la valeur réelle de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ;
- Annexe 9.7 : Liste des salariés transférés.

Fait à Lyon, le 26 juin 2008

En sept exemplaires dont un pour l'enregistrement

  
Pour ATECAS SEAT INGENIERIE  
CIRA CONCEPT EUROPE  
Représentée par Monsieur Philippe LANOIR

  
Pour 2C SERVICE  
Monsieur Philippe LANOIR

**Annexe 2**

**Bilan, compte de résultat et annexe de SETRAM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2007**



**SETRAM TECHNOLOGIES**  
**RAPPORT GENERAL**  
du commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2007



**SETRAM TECHNOLOGIES**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 136 960 euros  
RCS Bobigny 421 201 930  
2/4 rue Paul Cézanne  
93360 NEUILLY PLAISANCE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SETRAM TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 mai 2008

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

  
Yves CANAC



# Bilan

## SAS Setram Technologie

AU 31/12/2007

N° SIRET 42120193000029

Mission de Présentation-Voir l'attestation

EUR

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2006	
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	30 489		30 489	30 489	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes						
<b>Total</b>		<b>30 489</b>		<b>30 489</b>	<b>30 489</b>	
Actif immobilisé	Terrains					
	Constructions					
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
<b>Total</b>						
Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	<b>Total</b>					
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>30 489</b>		<b>30 489</b>	<b>30 489</b>	
Stocks	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production de biens					
	En cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	<b>Total</b>					
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés	318 256		318 256	336 597
		Autres créances	10 083		10 083	6 462
	Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Total</b>		<b>328 339</b>		<b>328 339</b>	<b>343 060</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement	73 530		73 530	77 282	
	(dont actions propres : )					
	Instruments de trésorerie	94 057		94 057	125 612	
	Disponibilités	94 057		94 057	125 612	
<b>Total</b>		<b>167 587</b>		<b>167 587</b>	<b>202 894</b>	
Charges constatées d'avance		664		664	2 074	
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>496 591</b>		<b>496 591</b>	<b>548 028</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>Total de l'actif</b>		<b>527 081</b>		<b>527 081</b>	<b>578 518</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					0	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

# Bilan

## SAS Setram Technologie

Au : 31/12/2007

Mission de Présentation-Voir l'attestation

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capital (dont versé :	136 960 )	136 960	136 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		13 696	13 696
Réserves statutaires			
Réserves réglementées			
Autres réserves		109 706	85 045
Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		67 098	74 660
Situation nette avant répartition		327 460	310 362
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>		<b>327 460</b>	<b>310 362</b>
<b>Aut. fonds propres</b>			
Titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total</b>			
<b>Dettes</b>			
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			349
Emprunts et dettes financières divers (3)			
<b>Total</b>			<b>349</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 165	43 339
Dettes fiscales et sociales		149 455	224 467
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>		<b>199 620</b>	<b>267 806</b>
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>		<b>199 620</b>	<b>268 156</b>
Ecart de conversion passif			
<b>Total du passif</b>		<b>527 081</b>	<b>578 518</b>
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an		0
	à moins d'un an	199 620	268 156
<b>Renvois :</b>	(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

# Compte de résultat

## SAS Setram Technologie

Périodes 01/01/2006 31/12/2006 Durées 12 mois  
01/01/2007 31/12/2007 12 mois

EUR

Mission de Présentation-Voir l'attestation

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue { Biens Services	1 388 003		1 388 003	1 247 427
Chiffre d'affaires net	1 388 003		1 388 003	1 247 427
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			30	2 920
Autres produits				
<b>Total</b>			<b>1 388 033</b>	<b>1 250 347</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Marchandises { Achats Variations de stocks				
Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			605 203	434 297
Impôts, taxes et versements assimilés			20 098	19 105
Salaires et traitements			460 462	485 964
Charges sociales			205 086	209 237
Dotations - sur immobilisations { amortissements provisions				
d'exploitation - sur actif circulant				
- pour risques et charges				
Autres charges			94	69
<b>Total</b>			<b>1 290 945</b>	<b>1 148 673</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>A</b>	<b>97 088</b>	<b>101 673</b>
<b>Opér. communes</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>B</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>C</b>		
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 260	2 372
<b>Total</b>			<b>4 260</b>	<b>2 372</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			883	979
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>			<b>883</b>	<b>979</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>D</b>	<b>3 377</b>	<b>1 393</b>
<b>Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)</b>		<b>E</b>	<b>100 465</b>	<b>103 066</b>

# Compte de résultat

## SAS Setram Technologie

Périodes 01/01/2006 31/12/2006 Durées 12 mois  
01/01/2007 31/12/2007 12 mois

EUR

Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>		<b>1</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		76
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		9
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>		<b>85</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	<b>-83</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H</b>	
		33 367	28 323
<b>Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)</b>		<b>67 098</b>	<b>74 660</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros

ABCD

**S.A.S. Setram Technologies**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2007  
Montants exprimés en EUR**

S.A.S. Setram Technologies  
2 et 4 rue Paul Cézanne  
93360 NEUILLY PLAISANCE  
*Ce rapport contient 7 pages  
Les annexes comprennent 3 pages  
Annexe*



**S.A.S. Setram Technologies**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2007  
Montants exprimés en EUR**

S.A.S. Setram Technologies  
2 et 4 rue Paul Cézanne  
93360 NEUILLY PLAISANCE  
*Ce rapport contient 7 pages  
Les annexes comprennent 3 pages  
Annexe*



## Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Créances	2
2.2	Passif	3
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	3
2.2.2	Capital	3
2.2.3	Provisions pour risques et charges	4
3	Autres informations	5
3.1	Effectif moyen à la clôture	5



# **1 Faits majeurs**

## **1.1 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par décision du 9 novembre 2007, la société a été transformée en S.A.S, le nombre d'actions composant le capital a été porté à 13 000, et le montant du capital ait été maintenu à 136 960 €.



## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir annexe.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir annexe.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

##### 2.1.3.1 *Fonds commercial*

Le fonds de commerce est constitué de l'apport de la branche technique sise à PARIS et NEUILLY PLAISANCE pour une valeur d'apport de 30 489 €.

#### 2.1.4 Créances

##### 2.1.4.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir annexe.



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	136 960			136 960
Primes, réserves	98 742	24 660		123 402
Report à nouveau				
Résultat	74 660	67 098	74 660	67 098
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	310 362	91 758	74 660	327 460

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

A l'ouverture de l'exercice le capital est composé de 8 560 parts sociales de 16 € de valeur nominale soit 136 960 €, le montant total du capital n'a pas été changé mais le nombre d'actions a été porté à 13 000 lors de la transformation en S.A.S.



## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

### 2.2.3.1 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		11 734	11 734
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

- Description des régimes et de leur système de financement :
- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés:

- Taux d'actualisation : 4.30 %
- Age retraite : 60 ans
- Méthode : IDR
- Charges sociales à 45 % incluses.



### 3 Autres informations

#### 3.1 Effectif moyen à la clôture

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	11	

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		KB		KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	30489	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Date Construction] L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Date Construction] M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions [Date Construction] M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Date Construction] M3		KS		KT		KU
	Installations générales, agencements et aménagements divers		KV		KW		KX
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN		LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		SN
	Autres participations		SU		SV		SW
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV
	TOTAL IV		LQ		LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	30489	OH		OJ

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessation de des usages ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		IW	30489	IX		
CORPORELLES	Terrains		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencis, aménagements divers		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers	MM		MN		MO		
		Matériel de transport	MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III			NG		NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence			OJ		M7		OZ		
Autres participations			OX		OY		2D		
Autres titres immobilisés			2B		2C		2G		
Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F		2H		
TOTAL IV			NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OK		OL	30489	OM		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Setram Technologie

31122007

Néant 
**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		PB		PC		PD
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON		OP		OQ		OR

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobil. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. géol. agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Total général (I + II + III)	X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6
Total général sans reprise (X9 + Y1 - Y2)	Y7	Total général sans reprise (Y3 + Y4 + Y5)		Y8	Total général sans reprise (Y7 - Y8)		Y9

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	B1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Setram Technologie 31122007 Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées a des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	318256		318256			
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UQ		UU						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7695		7695		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2387		2387			
	Charges constatées d'avance		VS	664		664			
	TOTAUX			VT	329003	VU	329003	VV	
RENOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0					
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	b 1 an maximum à l'origine	VG									
	b plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		3B	50165		50165						
Personnel et comptes rattachés		8C	7907		7907						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	60193		60193						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5047		5047						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	66171		66171						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10135		10135						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	199620	VZ	199620					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**Annexe 3a**

**Bilan, compte de résultat et annexe de la Société Absorbante au 31 décembre 2007**

Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Marseille - Provence  
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nîmes  
Membre fondateur du Réseau Cabinets Partenaires

Paul-Louis CESTIER  
Michel LENTINI  
Jocelyn MICHEL  
Laurent PEYRE  
Olivier ROUSSET  
Philippe RUIU

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**RAPPORT GENERAL**  
**COMPTES ANNUELS – Exercice clos au 31 décembre 2007**



**SASU ATECAS SEAT INGENIERIE**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 350 000 €  
Siège social : 14 Espace Henry Vallée - 69007 LYON

RCS Lyon 390 596 039

*Ce rapport contient 20 pages*

■ **B.P. 278**  
84011 Avignon Cedex 1  
26 boulevard Saint Roch  
Téléphone : 04 90 14 98 99  
Télécopie : 04 90 14 02 69  
E-mail : avignon@aresxpert.fr  
Site : www.aresxpert.fr

SA au capital de 120 000 € - APE 731C  
SIRET 702 621 590 00042 - RCS Avignon 702 621 590  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 74702621590



## RAPPORT GENERAL

COMPTES ANNUELS : Exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société SASU ATECAS SEAT INGENIERIE tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification des appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux principes généraux qui expose les modalités et les conséquences du changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des en-cours de production.



## II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Avignon  
Le 10 mars 2008

AREs X•PERT AUDIT  
Commissaire aux Comptes



Philippe RUIU  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société



# Bilan

SAS Atecas Seat Ingenierie

Page : 8 / 2

Au : 31/12/2007

N° SIRET 39059603900060

Mission de Présentation-Voir l'attestation

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/03/2007
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	196 713	190 034	6 678	5 208
	Fonds commercial (1)	63 791		63 791	63 791
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Total</b>		<b>260 504</b>	<b>190 034</b>	<b>70 470</b>	<b>69 000</b>
Actif immobilisé Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions	3 440	2 780	660	919
	Inst. techniques, mat. out. industriels	454	454		
	Autres immobilisations corporelles	106 843	79 805	27 037	28 683
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Total</b>		<b>110 738</b>	<b>83 039</b>	<b>27 698</b>	<b>29 603</b>
Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	235 000		235 000	10
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	2 187		2 187	2 187
	Autres immobilisations financières	18 781		18 781	17 707
<b>Total</b>		<b>255 969</b>		<b>255 969</b>	<b>19 905</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>627 211</b>	<b>273 074</b>	<b>354 137</b>	<b>118 509</b>
Stocks	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens	465 187		465 187	45 347
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Total</b>		<b>465 187</b>		<b>465 187</b>	<b>45 347</b>
Actif circulant Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	1 119 975	25 783	1 094 191	1 200 299
	Autres créances	140 055		140 055	56 101
	Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Total</b>		<b>1 260 031</b>	<b>25 783</b>	<b>1 234 247</b>	<b>1 256 400</b>
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	85 363	632	84 731	201 736
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	418 612		418 612	101 899
<b>Total</b>		<b>503 976</b>	<b>632</b>	<b>503 344</b>	<b>303 636</b>
Charges constatées d'avance		5 583		5 583	26 579
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>2 234 777</b>	<b>26 416</b>	<b>2 208 361</b>	<b>1 631 963</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					1 191
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 861 989</b>	<b>299 490</b>	<b>2 562 499</b>	<b>1 751 664</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières				29 736	30 510
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients	

# Bilan

## SAS Atecas Seat Ingenierie

Au : 31/12/2007

**EUR**

\* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 350 000 )	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 975	11 975
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	18 321	9 264
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	236 025	63 934
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	52 929	181 148
Situation nette avant répartition	669 251	616 322	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	7 113	2 294	
<b>Total</b>	<b>676 364</b>	<b>618 616</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	48 105	8 813
	Provisions pour charges	19 807	19 807
	<b>Total</b>	<b>67 912</b>	<b>28 621</b>
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45	45
	Emprunts et dettes financières divers (3)		7 138
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>7 183</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 225	329 784
	Dettes fiscales et sociales	737 764	766 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instrument de trésorerie		
	<b>Total</b>	<b>1 120 990</b>	<b>1 096 163</b>
	Produits constatés d'avance	697 187	1 080
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>1 818 222</b>	<b>1 104 426</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>Total du passif</b>	<b>2 562 499</b>	<b>1 751 664</b>
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		1 200
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),		
	à plus d'un an	0	0
	à moins d'un an	1 818 222	1 104 426
Renvois :	(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

# Compte de résultat

## SAS Atecas Seat Ingenierie

Périodes 01/04/2006 31/03/2007 Durées 12 mois  
01/04/2007 31/12/2007 9 mois

EUR

\* Mission de Présentation-Voir l'attestation

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens Services	2 871 613	88 999	2 960 612	4 496 448
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 871 613</b>	<b>88 999</b>	<b>2 960 612</b>	<b>4 496 448</b>
	Production stockée			419 840	16 112
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			14 764	16 788
	Autres produits			50	85
	<b>Total</b>			<b>3 395 267</b>	<b>4 529 434</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 131 749	1 718 111
	Impôts, taxes et versements assimilés			62 468	57 763
	Salaires et traitements			1 447 593	1 666 180
	Charges sociales			638 775	721 214
	Dotations - sur immobilisations { amortissements provisions			8 790	9 690
	d'exploitation - sur actif circulant				6 270
	- pour risques et charges				
	Autres charges			0	4
<b>Total</b>			<b>3 289 378</b>	<b>4 179 235</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>A</b>	<b>105 888</b>	<b>350 199</b>	
<b>Opér. commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>B</b>			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>C</b>			
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 938	270
	Reprises sur provisions et transferts de charges			1 191	
	Différences positives de change			398	222
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 972
<b>Total</b>			<b>3 528</b>	<b>2 465</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions			632	1 191
	Intérêts et charges assimilées (5)			206	178
	Différences négatives de change			7 104	4 510
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>			<b>7 943</b>	<b>5 881</b>	
<b>Résultat financier</b>		<b>D</b>	<b>-4 414</b>	<b>-3 415</b>	
<b>Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)</b>		<b>E</b>	<b>101 474</b>	<b>346 783</b>	

# Compte de résultat

## SAS Atecas Seat Ingenierie

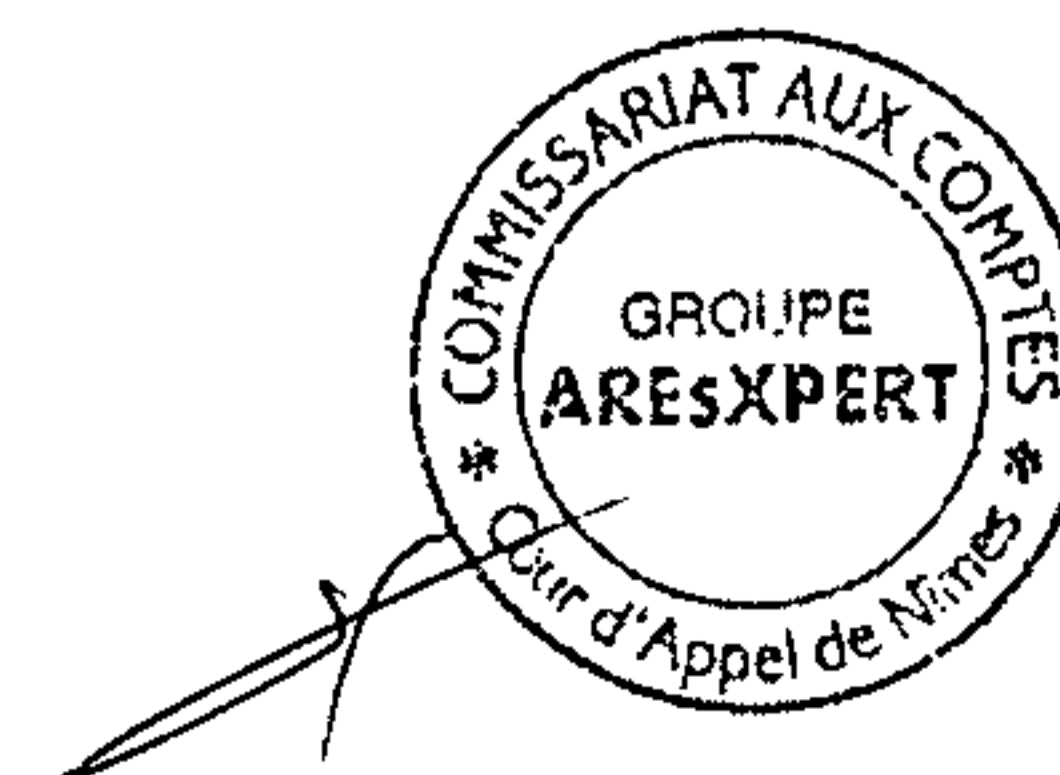
Périodes 01/04/2006 31/03/2007 Durées 12 mois  
01/04/2007 31/12/2007 9 mois

EUR

\* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10	978
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>978</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 301	10 442
<b>Total</b>		<b>45 311</b>	<b>10 442</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F -45 301</b>	<b>-9 463</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G 3 243</b>	<b>55 538</b>
Impôt sur les bénéfices		<b>H 3 243</b>	<b>100 633</b>
<b>Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)</b>		<b>52 929</b>	<b>181 148</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	9 758	23 736
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros



## Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations corporelles	2
2.1.4	Immobilisations financières	3
2.1.5	Créances	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.2	Capital	5
2.2.3	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Dettes financières	7
2.2.5	Autres dettes	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Impôt sur les bénéfices	8
3.1.1	Impôt différé	8
4	Autres informations	9
4.1	Effectif moyen	9

# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Transformation de la société en S.A.S.
- Changement de date de clôture avancée au 31 décembre 2007 après 9 mois d'activité.

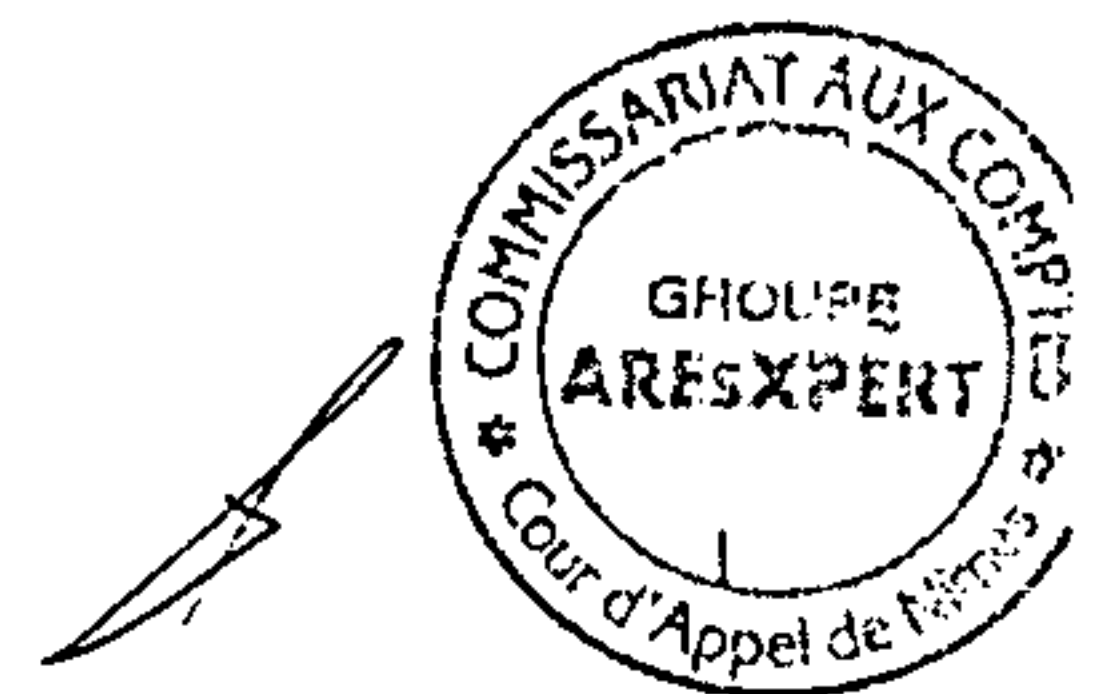
## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

- La société a décidé de modifier la date de clôture pour l'avancer au 31 décembre 2007 après 9 mois d'activité. Corrélativement, la comparabilité avec l'exercice précédent est impossible.
- La société a changé la méthode d'évaluation des en-cours de production, dans le but d'être en harmonie avec les méthodes du groupe auquel elle appartient. Auparavant les en-cours étaient évalués selon la méthode à l'avancement. Ils sont dorénavant évalués selon la méthode à l'achèvement.

Conformément à l'avis CNC n°97-06, et l'article 314-2 du PCG, l'impacte du changement a été comptabilisé dans le compte de résultat et non dans les capitaux propres d'ouverture en raison de l'application de règles fiscales.

L'impacte sur les capitaux propres d'ouverture peut toutefois être évalué à la somme de -142 482 €.



## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe.

##### 2.1.2.1 *Fonds commercial*

Le fonds de bureau d'études exploité directement à LYON – 14 espace Henri Vallée (depuis le transfert) a été acquis en avril 1993 pour 10 671 €.

Le fonds apporté lors de la fusion du 29 janvier 2004 par Atecas Ingénierie a été valorisé pour 53 120 €.

##### 2.1.2.2 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

#### 2.1.3 Immobilisations corporelles

##### 2.1.3.1 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

### 2.1.3.2 Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				42 840	42 840
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs					
• Dotation de l'exercice					
Total					
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs					
• Exercices				9 074	9 074
Total				9 074	9 074
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus				15 556	15 556
• A plus d'1 an et 5 ans au plus				22 039	22 039
• A plus de 5 ans					
Total					
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus				1	1
• A plus de 5 ans					
Total					
Montant pris en charge dans l'exercice				9 758	9 758

### 2.1.4 Immobilisations financières

#### 2.1.4.1 Créances immobilisées

- Créances rattachées à des participations
  - Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

#### 2.1.4.2 *Autres créances immobilisées*

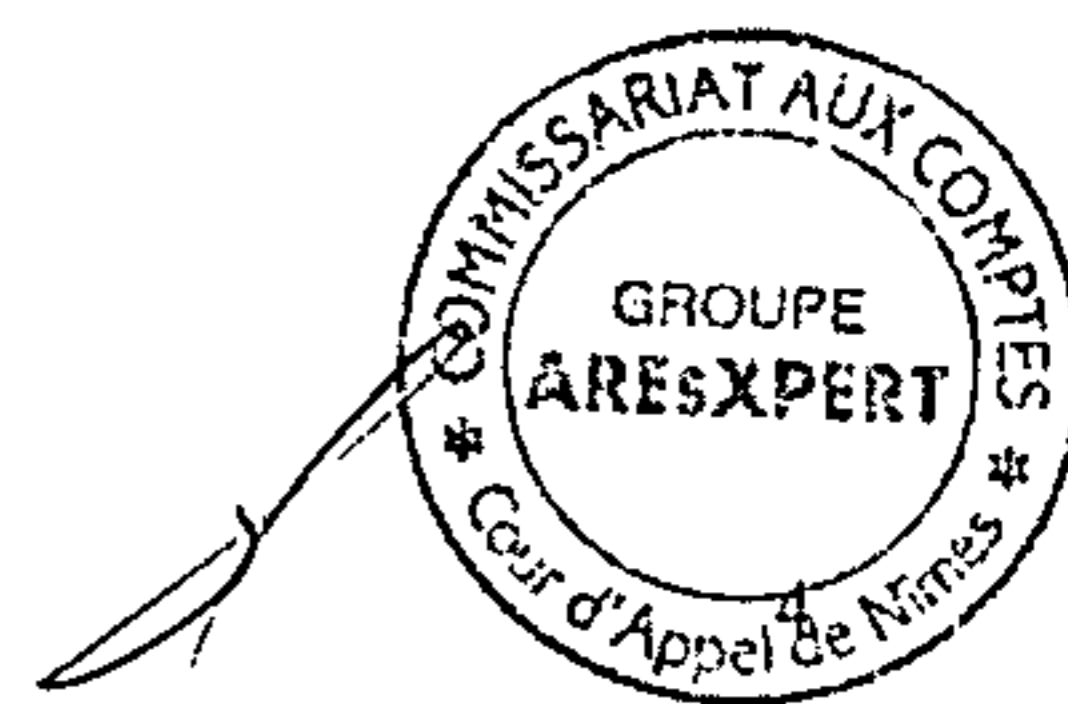
- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

#### 2.1.5 Créances

##### 2.1.5.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe.



## 2.2 Passif

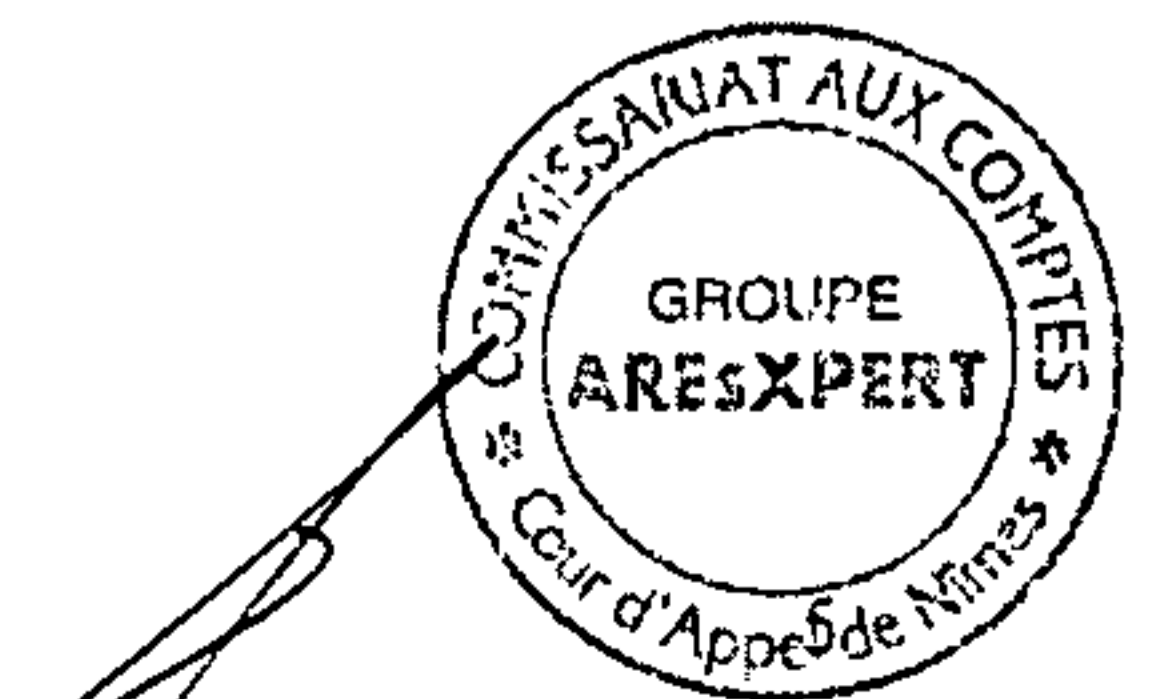
### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	350 000			350 000
Primes, réserves	85 173	181 148		266 321
Report à nouveau				-
Résultat	181 148	52 929	181 148	52 929
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	2 294	4 819		7 113
Autres				
Total	618 616	238 896	181 148	676 364

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 *Mouvements de l'exercice*

Le capital est composé de 8 415 actions de 41.59 euros pour 350 000 € de capital social. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

### 2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	7 622		40 483				48 105
Provisions pour charges	1 192			1 192			0
Total	8 814		40 483	1 192			48 105

### 2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions d'un montant individuellement significatif
  - La nature de l'obligation ; risques sur chantier.

### 2.2.3.3 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	2 065
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 000

### 2.2.3.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total <sup>(1)</sup>
I. D. R.	19 807	85 912	105 719

<sup>(1)</sup> dont engagements contractés au profit des dirigeants :

- Description des régimes et de leur système de financement :
- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés.

- Taux d'actualisation : 4.30 %

### 2.2.4 Dettes financières

#### 2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

### 2.2.5 Autres dettes

#### 2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

#### 2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 591
Dettes fiscales et sociales	317 728
Total	339 319

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Impôt sur les bénéfices

##### 3.1.1 Impôt différé

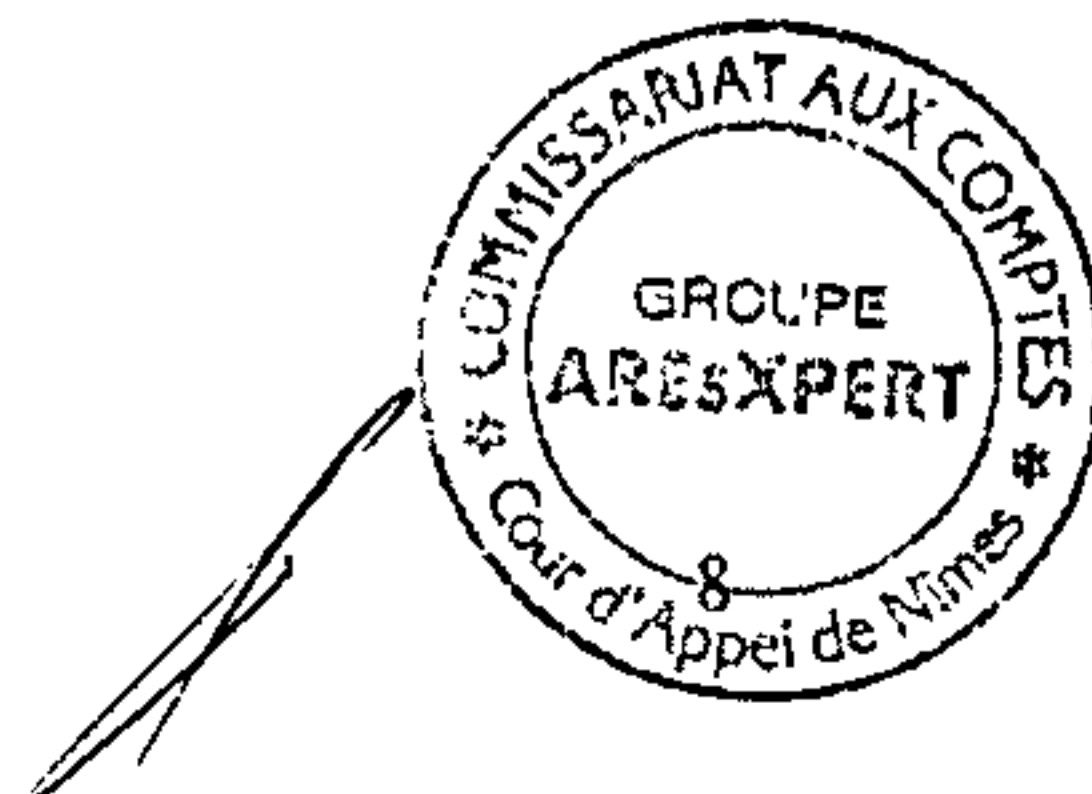
L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	- Organic	9 391
	- Participation	0
	- TOTAL	<u>9 391</u>
Taux d'imposition <sup>(1)</sup>		<u>33 1/3</u>
Créance d'impôt différé		3 130

<sup>(1)</sup> *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

Provisions réglementées	7 113
Autres dispositions fiscales	0
	<u>7 113</u>
Taux d'imposition [ <sup>(1)</sup> ci-dessus]	<u>33 1/3 %</u>
Dette d'impôt différé	<u><u>2 371</u></u>



## 4 Autres informations

### 4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et Techniciens	40	
Employés	5	
Total	60	



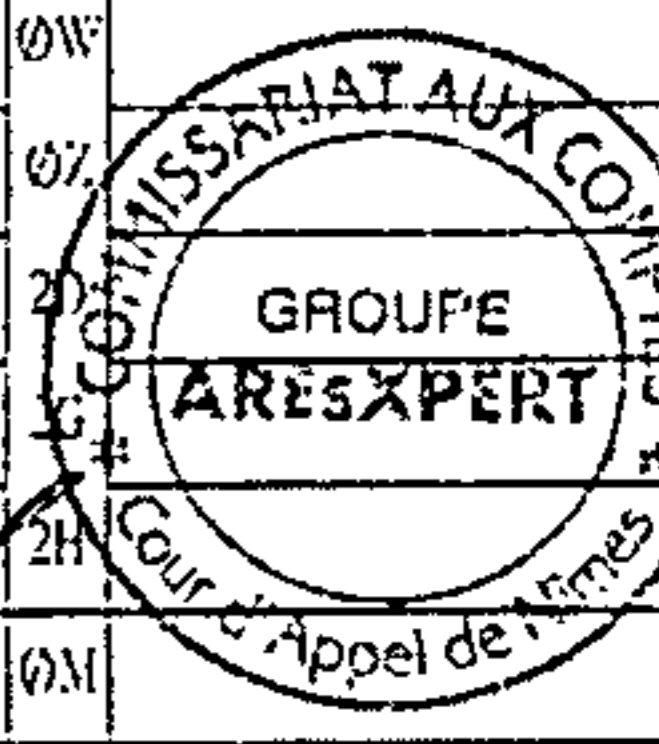
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	256604	KE		KF	3900
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			Dont Composants M2	KP	3440	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants M3	KS	454	KT		KU	
	Installations générales, agencements et aménagements divers				KV	30601	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles				KY		KZ		LA	
	Matériel de transport				LB	71786	LC		LD	445
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers				LH		LI		LJ	
Immobilisations corporelles en cours				LK		LL		LM		
Avances et acomptes				LN	106282	LO		LP	445	
TOTAL III										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				SG		SM		SN	
	Autres participations				SU	10	SV		SW	23500
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	19395	IU		IV	107
	TOTAL IV				LQ	19905	LR		LS	23607
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	382792	OH		OJ	24442

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale ou évaluation par mise en équivalence	
						1		2		3	
						par virement de poste à poste		par l'annulation des effets ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
										4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	LV		LW	260504	IX		
CORPORELLES	Terrains				LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions				MG		MH	3440	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK	454	ML		
	Autres	Inst. gales, agenc. aménagements divers			MM		MN	30601	MO		
		Matériel de transport			MP		MQ		MR		
	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	76241	MU		
		Emballages récupérables et divers			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				NG		NH	110738	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				OU		OF		OW		
	Autres participations				OX	10	OY	235000	OZ		
	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2F	20969	2G		
	TOTAL IV				NJ	10	NK	255969	NL		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	10	OL	627211	OM		

Février 2007 - 6 00257 1

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE





N° 10172 \* 11

⑥

## AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 [ (2007)

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Atecas Seat Ingenierie

31122007

Néant 

CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	187604	PF	2430	PG		PH	190034
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2520	PW	259	PX		PY	2780
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	454	QA		QB		QC	454
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	15416	QE	2096	QF		QG	17512
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58287	QM	4004	QN		QO	62291
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	76679	QV	6360	QW		QX	83039
TOTAL GÉNÉRAL (I - II + III)		ON	264283	OP	8790	OQ		OR	273074

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Total général (I - II + III)	X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6
Total général (X9 - Y1 + Y2)	Y7	4818	Total général (Y3 - Y4 + Y5)	Y8	Total général (Y7 - Y8)	Y9	4818

CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES \*

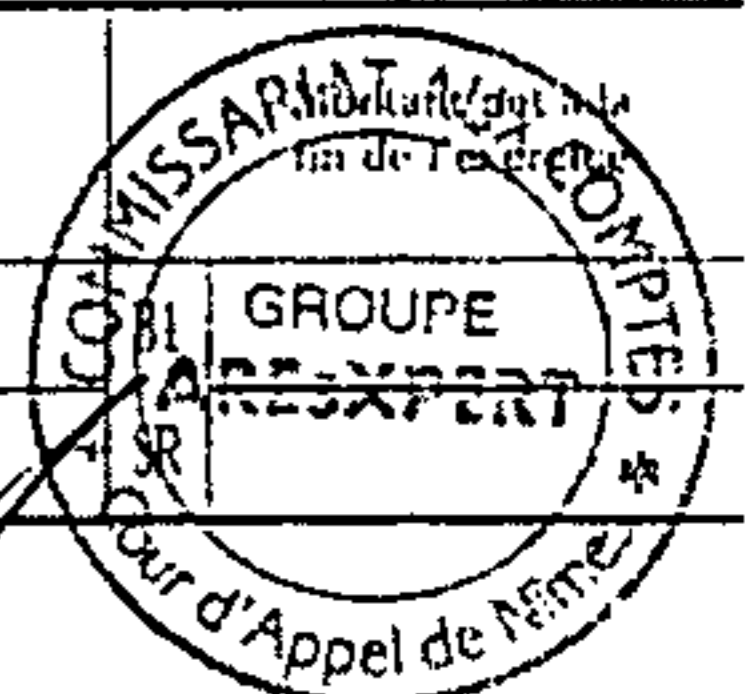
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9
Primes de remboursement des obligations			SP

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2007 - 6 008418 1

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

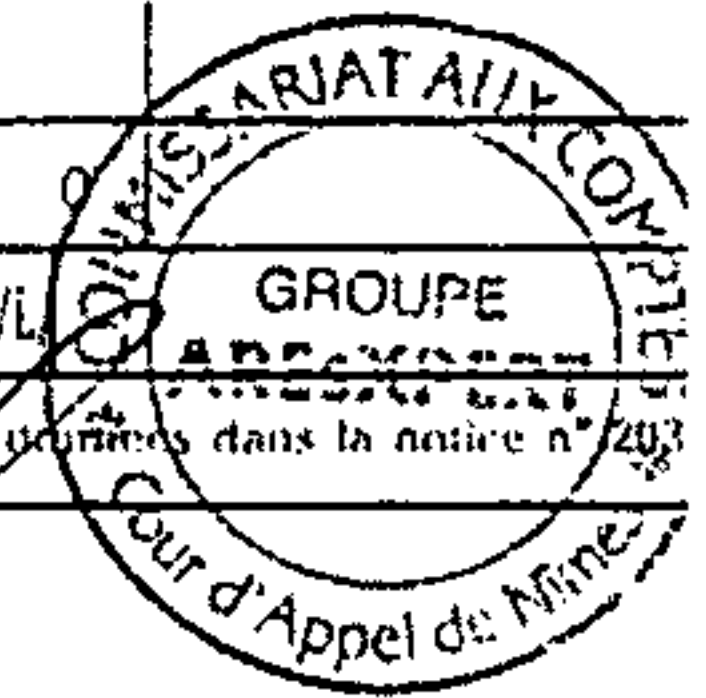
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS Atecas Seat Ingenierie 31122007 Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

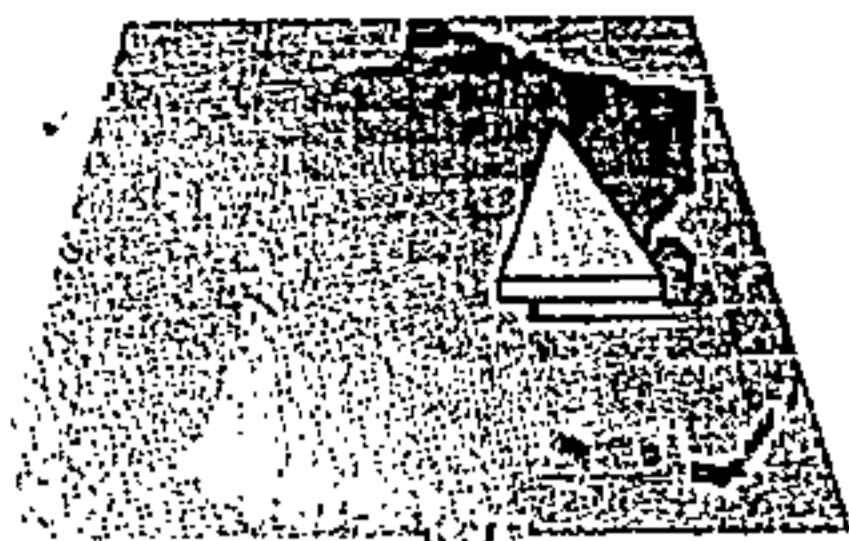
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées a des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP	2187	UR		US	2187
	Autres immobilisations financières			UT	19781	UV		UW	19781
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	29736				29736
	Autres créances clients			UX	1090238		1090238		
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation astérieurement constatée) UQ			UU					
	Personnel et comptes rattachés			UY	2300		2300		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	72233		72233		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	60687		60687		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	4825		4825		
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	10		10		
	Charges constatées d'avance			VS	5583		5583		
	TOTAUX			VT	1286583	VU	1235877	VV	50706
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	45		45						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	383225		383225			0			
Personnel et comptes rattachés		8C	184569		184569						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	226050		226050						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VV	265040		265040					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	62105		62105					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L	697187		697187						
TOTAUX		VY	1318222	VZ	1818222						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203					



**Annexe 3b**

**Bilan, compte de résultat et annexe de la Société Absorbée au 31 décembre 2007**



# FIDAUDIT - FRANCE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 180 000 Euros  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
RCS LYON B 384 420 493 - SIRET 384 420 493 00031 - Code APE 741 C

siège social :  
42, avenue Chanoine Cartellier  
69230 Saint-Genis-Laval  
Fax 04 78 56 01 47 - Tél. 04 72 39 90 06

SAS 2C SERVICE

ZAC du Chêne  
5 Allée des Droits de l'Homme  
69673 BRON CEDEX

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2007, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et les informations prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le total du bilan au 31 DECEMBRE 2007 s'établit à 2 573 734 Euros (deux millions cinq cent soixante treize mille sept cent trente quatre Euros) et le compte de résultat en liste fait apparaître un résultat bénéficiaire de 32 271 Euros (trente deux mille deux cent soixante et onze Euros).

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'Article L 823-9 Alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les Notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT GENIS LAVAL, le 5 MARS 2008

SAS FIDAUDIT FRANCE  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



*[Handwritten mark]*

# FIDAUDIT - FRANCE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 180 000 Euros  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
RCS LYON B 384 420 493 - SIRET 384 420 493 00031 - Code APE 741 C

siège social :  
42, avenue Chanoine Cartellier  
69230 Saint-Genis-Laval  
Tél. 04 37 41 11 50 - Fax 04 78 56 01 47

SAS 2 C SERVICE  
ZAC du Chêne  
5, allée des Droits de l'Homme  
69673 BRON CEDEX

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

=====  
(Exercice clos le 31 Décembre 2007)

Messieurs, Mesdames les associés de la société 2 C Service SAS,

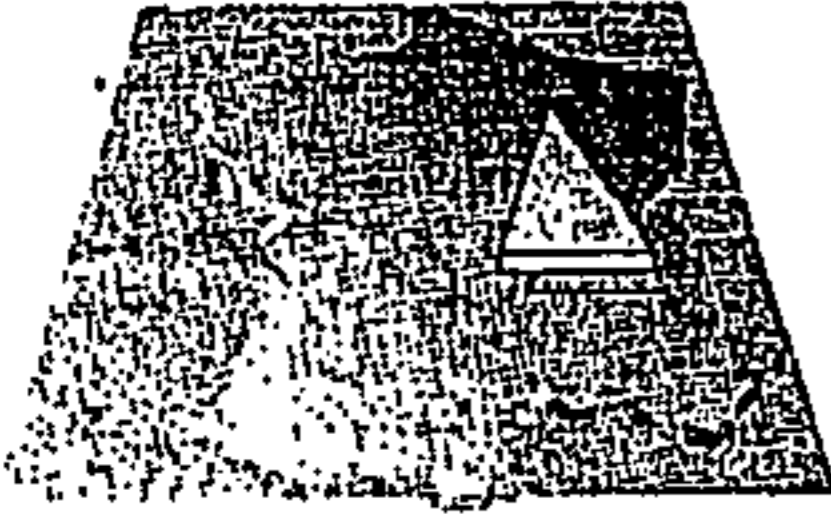
En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'Article L 227 - 10 du Code de Commerce.

Fait à Saint Genis Laval,  
Le 5 mars 2008





# FIDAUDIT - FRANCE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 180 000 Euros **Annexe 5**  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
RCS LYON B 384 420 493 - SIRET 384 420 493 00031 - Code APE 741 C

siège social :  
42, avenue Chanoine Cartellier  
69230 Saint-Genis-Laval  
Fax 04 78 56 01 47 - Tél. 04 72 39 90 06

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Société consolidée : 2 C SERVICE SAS

Messieurs,

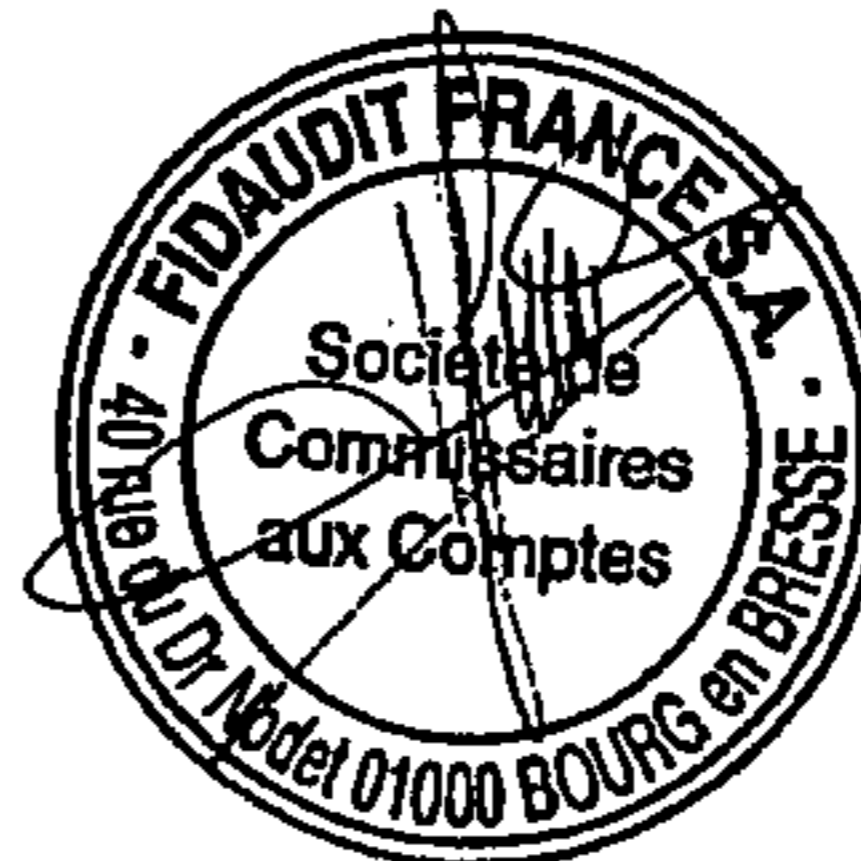
Nous avons procédé aux recherches nécessaires sur l'existence d'événements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière et/ou sur les résultats présentés dans la liasse de consolidation de la Sté 2 C SERVICE au 31 décembre 2007 et qui seraient survenus entre le 14 mars, date de notre synthèse, et le 31 mars 2008.

Les points suivants doivent être pris en compte pour :

- un ajustement des comptes : NEANT
- une information donnée dans les notes explicatives NEANT

Date 31 Mars 2008

J.L. GRAND Commissaire aux comptes

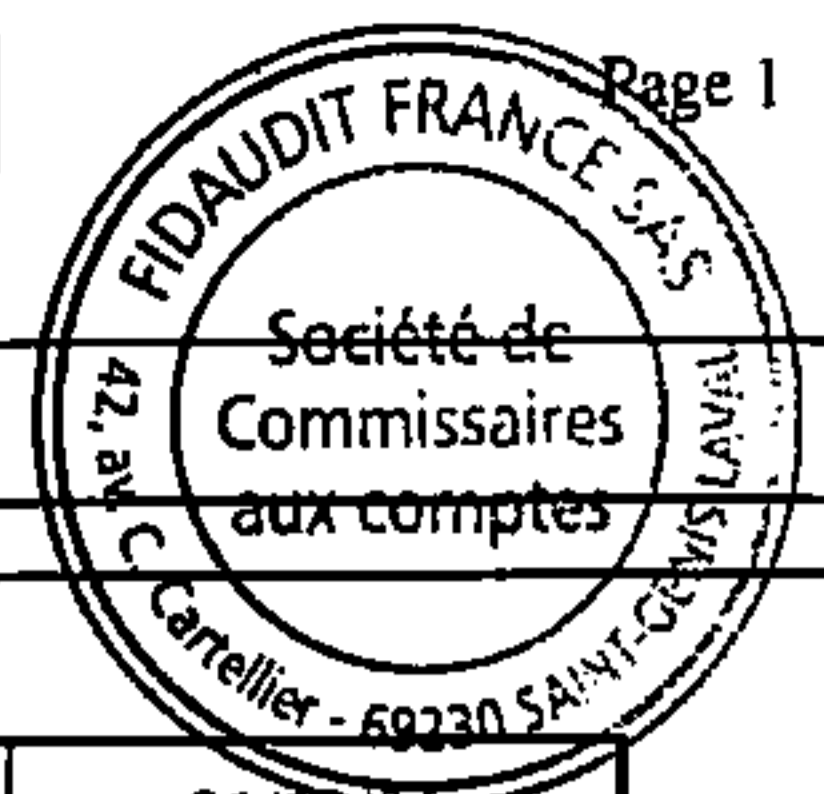


CIRA CONCEPT

Instructions d'audit au 31 Décembre 2007  
40, rue du Docteur-Nodet  
B.P. 40 - 01002 Bourg-en-Bresse cedex  
Fax 04 74 21 43 37 - Tél. 04 74 21 60 56

51, avenue Boucaut  
71100 Chalon-sur-Saône  
Fax 03 85 93 59 59 - Tél. 03 85 90 09 30

## BILAN ACTIF



	Brut	Amort.Dépr.	31/12/07	31/12/06
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	73 230	61 321	11 909	1 932
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	7 951	7 951		594
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	66 515	49 813	16 702	29 666
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 558		15 558	14 466
<b>TOTAL (I)</b>	<b>163 256</b>	<b>119 085</b>	<b>44 170</b>	<b>46 659</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
<b>Créances</b>				
Clients comptes rattachés	2 311 513		2 311 513	2 072 682
Autres créances	89 365		89 365	95 053
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	113 256		113 256	59 986
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	15 429		15 429	2 897
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 529 564</b>		<b>2 529 564</b>	<b>2 230 619</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler(III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>2 692 820</b>	<b>119 085</b>	<b>2 573 734</b>	<b>2 277 279</b>

## BILAN PASSIF



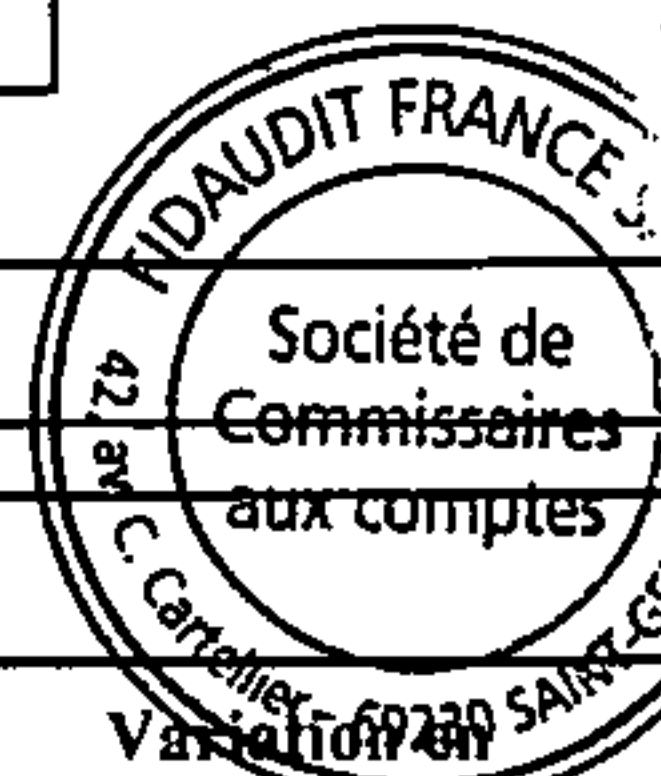
	31/12/07	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	195 000	195 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	19 500	19 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	46 161	146 161
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	<b>37 271</b>	<b>45 863</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>297 932</b>	<b>406 524</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		200 000
Emprunts et dettes financières divers	400 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 845	388 974
Dettes fiscales et sociales	1 419 170	1 278 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 786	2 982
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 275 801</b>	<b>1 870 754</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>2 573 734</b>	<b>2 277 279</b>

## COMPTE DE RESULTAT



	du 01/01/07 au 31/12/07	% CA	du 01/01/06 au 31/12/06	% CA	Variation en	
					valeur absolue	%
Ventes marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	6 262 156	100,00	5 412 957	100,00	849 199	15,69
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>6 262 156</b>	<b>100,00</b>	<b>5 412 957</b>	<b>100,00</b>	<b>849 199</b>	<b>15,69</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprise am. & prov. transfert de charges Autres produits (1)	17 281 2	0,28	23 369 8	0,43	- 6 087 6	-26,05 -75,20
<b>Total produits d'exploitation (2)</b>	<b>6 279 440</b>	<b>100,28</b>	<b>5 436 335</b>	<b>100,43</b>	<b>843 105</b>	<b>15,51</b>
Achats marchandises Variation stock marchandises Achats matières prem. & autres approv. Variation stock mat. prem. & appro. Autres achats et charges externes (3) Impôt, taxes et versements assimilés Salaires & traitements Charges sociales Dotations aux am. sur Immobilisations Dotations aux dépr. sur Immobilisations Dotations aux dépréciations sur actif circulant Dotations aux provisions Autres charges	1 971 009 124 544 2 817 689 1 231 583 30 944 10	31,47 1,99 45,00 19,67 0,49	1 667 669 120 004 2 431 898 1 093 211 28 795 2	30,81 2,22 44,93 20,20 0,53	303 340 4 540 385 790 138 372 2 149 8	18,19 3,78 15,86 12,66 7,47 418,48
<b>Total charges d'exploitation (4)</b>	<b>6 175 782</b>	<b>98,62</b>	<b>5 341 580</b>	<b>98,68</b>	<b>834 202</b>	<b>15,62</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>103 657</b>	<b>1,66</b>	<b>94 755</b>	<b>1,75</b>	<b>8 902</b>	<b>9,40</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée bénéfice transféré Produits financiers de participations (5) Produits des autres vmp & créances.(5) Autres intérêts & produits assimilés (5) Reprises sur dépr. et prov., trf. de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p.			3 827	0,07	- 3 827	-100,00
<b>Total des produits financiers</b>			<b>3 827</b>	<b>0,07</b>	<b>- 3 827</b>	<b>-100,00</b>
Dotations fin. aux am., dépr. & prov. Intérêts & charges assimilés (6) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de v.m.p.	24 072	0,38	23 893	0,44	179	0,75
<b>Total des charges financières</b>	<b>24 072</b>	<b>0,38</b>	<b>23 893</b>	<b>0,44</b>	<b>179</b>	<b>0,75</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 24 072</b>	<b>-0,38</b>	<b>- 20 066</b>	<b>-0,37</b>	<b>- 4 006</b>	<b>-19,96</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>79 585</b>	<b>1,27</b>	<b>74 688</b>	<b>1,38</b>	<b>4 896</b>	<b>6,56</b>

## Compte de résultat suite



	du 01/01/07	%	du 01/01/06	%	Variation	
	au 31/12/07	CA	au 31/12/06	CA	valeur absolue	%
Pdts except. sur opérations de gestion Pdts except. sur opérations en capital Reprises sur dépr. et prov. & trfts de charges	4 230	0,07	5 340	0,10	- 1 110	-20,79
<b>Total produits exceptionnels (7)</b>	<b>4 230</b>	<b>0,07</b>	<b>5 340</b>	<b>0,10</b>	<b>- 1 110</b>	<b>-20,79</b>
Charges except sur op. de gestion (6 bis) Charges except. sur opérations en capital Dotations except. aux amort., dépr. & prov.	5 644	0,09	33		5 611	NS
<b>Total charges exceptionnelles(7)</b>	<b>5 644</b>	<b>0,09</b>	<b>33</b>		<b>5 611</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 413</b>	<b>-0,02</b>	<b>5 307</b>	<b>0,10</b>	<b>- 6 721</b>	<b>-126,63</b>
Part. des sal. aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	13 504 27 396	0,22 0,44	13 891 20 242	0,26 0,37	- 387 7 154	-2,79 35,34
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 283 670</b>	<b>100,34</b>	<b>5 445 503</b>	<b>100,60</b>	<b>838 167</b>	<b>15,39</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 246 399</b>	<b>99,75</b>	<b>5 399 639</b>	<b>99,75</b>	<b>846 759</b>	<b>15,68</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b> (Total des produits - Total des charges)	<b>37 271</b>	<b>0,60</b>	<b>45 863</b>	<b>0,85</b>	<b>- 8 591</b>	<b>-18,73</b>

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))	1 058	
(3) Crédit bail mobilier	701	3 271
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées	16 580	21 693
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général	17 281	20 919
(9) Transfert de charges		
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	charges except.	produits except.
PENALITES NON DEDUCTIBLES	366	
URSSAF CONTROLE	5 278	69
ERREUR TP BANQUE		2 982
SOLDE ORANGE		117
ECART CHEQUE		5
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	charges antérieures	produits antérieurs
SOG EQUIP		598
HERTZ		17
APICIL 2006		252
REMI ST PIERRE		191

## Annexe cegid grandes entreprises



Nom de l'entreprise	SAS 2C SERVICE
Activité exercée	
Adresse	5 ALLÉE DES DROITS DE L'HOMME ZAC DU CHENE 69500 BRON

## Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/07 au 31/12/07

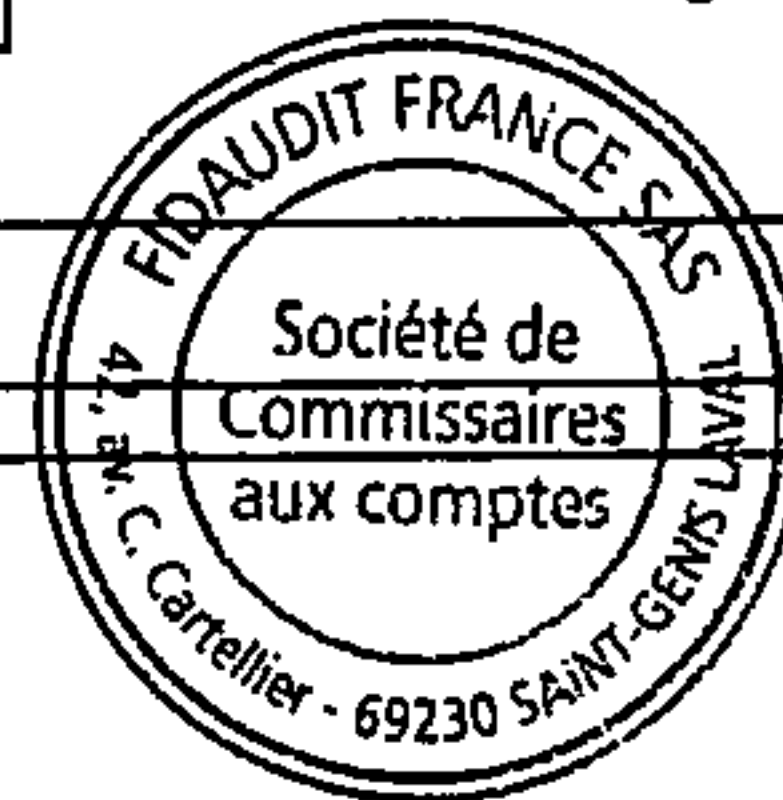
- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Notes sur le compte de résultat
- 6 Autres informations
- 7 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	2 573 734	Résultat: Bénéfice	37 271
----------------------------------	-----------	--------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29 février 2008 par les dirigeants de l'entreprise.

Exercice clos le 31/12/2007

## Annexe cegid grandes entreprises



## 1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : néant

Les modifications affectant les nouvelles règles légales d'amortissement n'ont pas d'effet sur les comptes.

## 2 Autres éléments significatifs

Néant

## Annexe cegid grandes entreprises

## 3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	48 730	24 500		73 230
Immobilisations corporelles	76 653	2 864	5 050	74 467
Immobilisations financières	14 466	1 091		15 558
<b>Total</b>	<b>139 851</b>	<b>28 455</b>	<b>5 050</b>	<b>163 256</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	46 798	14 523		61 321
Immobilisations corporelles	46 393	16 421	5 050	57 764
Immobilisations financières				
	93 191	30 944	5 050	119 085

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 558		15 558
Actif circulant & charges d'avance	2 416 307	2 416 307	
<b>TOTAL</b>	<b>2 431 866</b>	<b>2 416 307</b>	<b>15 558</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	77 486
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:



Annexe cegid grandes entreprises

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Frais d'émission d'emprunt à étaler	Non applicable
-------------------------------------	----------------

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

## Annexe cegid grandes entreprises



## 4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	1 503	129,74
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	1 503	129,74

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
<b>Total</b>				

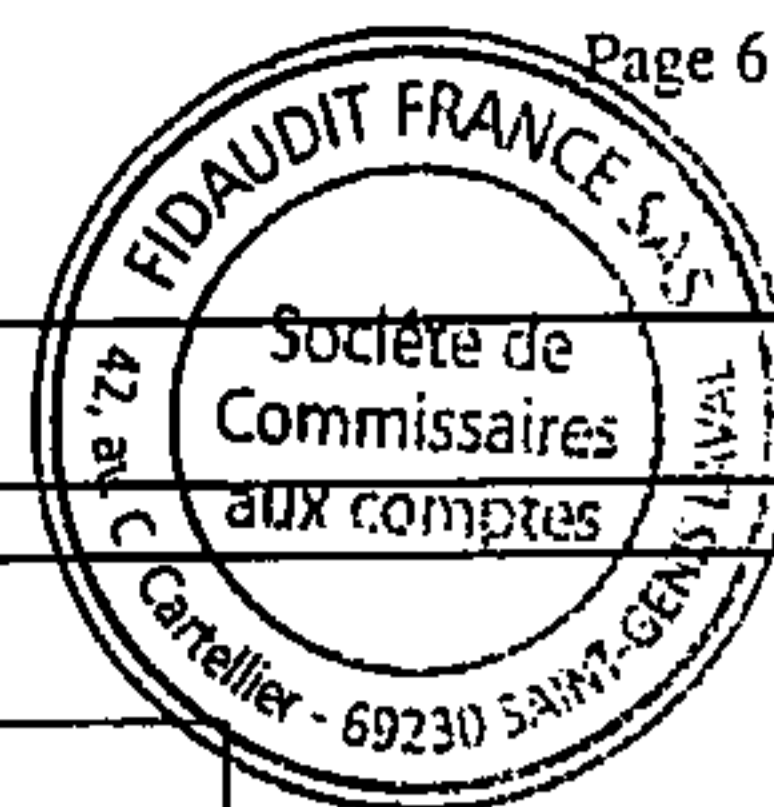
Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	400 000	400 000		
Fournisseurs	454 845	454 845		
Dettes fiscales & sociales	1 419 170	1 419 170		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 786	1 786		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 275 801</b>	<b>2 275 801</b>		

Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	

## Annexe cegid grandes entreprises



## Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	23 372
Dettes fiscales & sociales	458 631
Autres dettes	1 786

Produits constatés d'avance

Non applicable

## Annexe cegid grandes entreprises



## 5 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	79 585	23 366	56 219
Résultat exceptionnel	- 1 413	- 471	- 942
Participation salariés	13 504	- 4 501	18 005
Résultat comptable	64 667	27 396	37 271

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	37 271
Impôt sur les bénéfices	27 396
Résultats avant impôts	64 667
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	64 667

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		
	Montant	Impôt
Accroissements: Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements: Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	22 827	7 609
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		

## Annexe cegid grandes entreprises

## 6 Autres informations

Rémunération des dirigeants	Non applicable
-----------------------------	----------------

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition
Cadre	16	
Agents de maîtrise & techniciens	53	
Employés	26	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>95</b>	

Effectif Moyen DIF	
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF:	4 898 heures
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à la demande :	4 898 heures

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	
Nom	CIRA CONCEPT EUROPE
Adresse	5 BD DES DROITS DE L HOMME 69500 BRON

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	39 215

Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
--	----------------

Autres engagements : le montant des engagements en matière de pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres du personnel est évalué à 107712 euros. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une provision inscrite au bilan.



## Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Désignation: SAS 2C SERVICE

Exercice clos le 31/12/2019



POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	141 865		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers <i>LCT</i>	400 000		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## Annexe cegid grandes entreprises

## 7 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/07	31/12/06
<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>			
418100	Clients fae	77 486,30	68 734,12
<b>Clients et comptes rattachés</b>		<b>77 486,30</b>	<b>68 734,12</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>		<b>77 486,30</b>	<b>68 734,12</b>
Charges constatées d'avance :		31/12/07	31/12/06
486000	Charges constat.d'avance	12 420,00	
486001	Effimo loyer avance		2 897,25
486003	Loyer avce ( 2cs )	3 009,02	
<b>Total des charges constatées d'avance</b>		<b>15 429,02</b>	<b>2 897,25</b>
Charges à payer :		31/12/07	31/12/06
<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>			
408100	Fournisseurs factures non parvenues	182,09	
408101	Deydier fnp	2 990,00	2 750,00
408102	Fidaudit fnp	10 166,00	7 176,00
408111	Avis fnp	492,23	410,00
408113	Manpower fnp	9 542,06	
408119	Fnp tordjman		6 751,42
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>23 372,38</b>	<b>17 087,42</b>
428200	Conges a payer	208 135,65	201 813,03
428300	Prearite a payer	29 387,21	12 430,59
428600	Autres charg.pers a payer	20 508,34	20 181,30
428601	Autres charges a payer	2 876,10	2 876,10
438200	Prov ch/cp	93 724,41	90 816,00
438601	Fafiec	20 199,59	20 930,83
438602	Fongecif 1% cdd a payer	10 687,40	12 350,71
438603	Agefos	10 579,20	208,37
438604	Agefiph	10 128,00	13 232,00
448600	Impots a payer	6 032,64	
448601	Tp a payer	4 546,00	
448602	Tvts a payer	1 020,00	1 500,00
448603	Organic a payer	9 323,00	8 250,00
448605	Ta a payer	18 945,82	15 931,68
448606	Effort construction (2cs)	12 538,00	10 862,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>458 631,36</b>	<b>411 382,61</b>

## Annexe cegid grandes entreprises



468600	Assurances a payer	1 786,00	
--------	--------------------	----------	--

<b>Autres dettes</b>		<b>1 786,00</b>	
----------------------	--	-----------------	--

<b>Total des charges à payer</b>		<b>483 789,74</b>	<b>428 470,03</b>
----------------------------------	--	-------------------	-------------------

<b>Produits constatés d'avance :</b>			<b>Néant</b>
--------------------------------------	--	--	--------------

**Annexe 6.1.a**

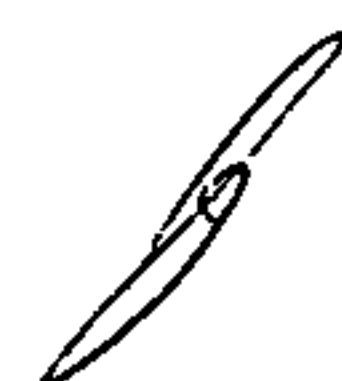
**Liste des concessions, brevets et droits assimilés**

**TRAITE DE FUSION**  
**ATECAS SEAT INGENIERIE / 2C SERVICE**

**Annexe 6.1.a : Concessions, brevets et droits assimilés.**

Logiciels bureautiques.

Valeurs nettes dans les comptes de l'absorbée au 31/12/2007 : **11 909 euros.**



**Annexe 6.1.b**

**Liste des baux**

**2C SERVICE**  
**ANNEXE 6.1.b - Liste des baux**

BAILLEUR	PRENEUR	DESIGNATION DES LOCAUX	SUPERFICIE	LOYER MENSUEL
S.C.I. ALPES	2C SERVICE	5 allée des Droits de l'Homme	164 M2	5.401,59 Euros TTC
R.C.S. LYON 410 462 550	R.C.S. LYON 401 179 239	69500 BRON		
EFIMO 1	2C SERVICE	80 rue des Alliés	84 M2	1.182,86 Euros TTC
R.C.S. EVRY 342710647	R.C.S. LYON 401 179 239	38100 GRENOBLE		<i>Y compris provision sur charges</i>

**Annexe 7.1**

**Méthode retenue pour la détermination du rapport d'échange et de la valeur réelle de la  
Société Absorbante et de la Société Absorbée**

# TRAITE DE FUSION

## ATECAS SEAT INGENIERIE / 2C SERVICE

### **Annexe 7.1 : Méthode retenue pour la détermination du rapport d'échange et de la valeur réelle de la société Absorbante et de la Société Absorbée.**

#### **Valeurs réelles**

Les Valeurs d'échange sont déterminées sur la base des valeurs réelles par la méthode des multiples, c'est à dire en ajoutant :

- Le résultat d'exploitation budgété pour l'exercice en cours multiplié par un coefficient de 7, correspondant à des valorisations identiques dans la profession ;
- La situation de trésorerie nette, comprenant :

Les soldes comptables de trésorerie,

(-) Les dettes financières

(-) Les dividendes restant à payer au titre de l'exercice clos le 31/12/2007.

La valeur réelle d'ATECAS SEAT INGENIERIE ressort en conséquence à 2.887.046 euros pour 100% des actions, soit 343,08 euros par action.

Sur la base des mêmes critères, la valeur réelle de 2C SERVICE ressort à 904.568 euros pour 100% des actions, soit 601,84 euros par action.

Il est précisé que la Société Absorbante réalisera dans le même temps, dans le cadre d'un projet global de réorganisation du groupe, l'absorption d'une filiale par dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de ladite filiale à la Société Absorbante, son associé unique.

La valeur retenue de la société ainsi confondue (en multiple du Résultat comme en dettes financières) a été ajoutée à la valeur de la Société Absorbante qui reçoit son patrimoine.

Ces valeurs réelles sont confortées dans le cadre d'une analyse multicritères.

#### **Rapport d'échange**

Compte tenu de la valeur par action de la Société Absorbante (soit 343,08 euros) et de la Société Absorbée (soit 601,84 euros), le rapport d'échange choisi s'établit à 100 actions de la Société Absorbante pour 57 actions de la Société Absorbée.



**Annexe 9.7**

**Liste des salariés transférés**

**Traité de Fusion Atecas Seat Ingenierie / 2C Service**  
**Annexe 9.7 Personnel transféré**

nom	prénom	poste	société d'origine
ABDELGHAFQUI	Nabil	RESP. SERVICE TRANS ENERGIE	2C Service
AMALVICT	Bernard	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
ARNAUD	André	INGENIEUR PROJET TUYAUTERIE	2C Service
AUDOY	Maguy	ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF	2C Service
AYMARD	Amori	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
BAGNEUX	Jérôme	ING. TECHNICO-COMMERCIAL	2C Service
BARET-COLLET	Damien	PROJETEUR 1 MECANIQUE	2C Service
BARRAL	Yannick	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
BEL HADJ	Sofiène	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
BENAZIZA	Ali	PROJETEUR 1 MECANIQUE	2C Service
BENLADJERAB	Nordine	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	2C Service
BENMENI	Redouane	PROJETEUR 1 FROID § CLIM	2C Service
BENZEMMA	Omar	INGENIEUR PROJET ELECTRICITE	2C Service
BERTHET	André	LEADER TECH. TUYAUTERIE	2C Service
BOUCHARDY	Claude	RESPONSABLE D'AFFAIRES	2C Service
BOUVIER	Aurélien	ANALYSTE PROGRAMMEUR 2	2C Service
BRIERE	Jean luc	SUPERV. TRAVAUX TUYAUTERIE	2C Service
BUIS	Pascal	PROJETEUR 2	2C Service
CHAIRA	Abdel Ilah	PROJETEUR 3	2C Service
CHASSAIN	Patrick	PROJETEUR 2 MECANIQUE	2C Service
COLOMBIER	Julien	TECH. ETUDE 3 FROID ET CLIM.	2C Service
COMBIER	Emeric	PROJETEUR 1 TUYAUTERIE	2C Service
CORREIA	Eric	TECH. ETUDE 3 ELECTRICITE	2C Service
DEROUINEAU	Anne	ASSISTANT(E) DE PROJET	2C Service
DESMAISON	Hélène	AGENT ADMINISTRATIF	2C Service
DIOP	Adama	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
DI SIMONE	Lucio	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
DUPERRAY	Xavier	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
EL HADRI	Abdelhaq	TECH. ETUDE 3 FROID ET CLIM.	2C Service
FAYE	Eric	REGLEUR	2C Service
FRANC	Hélène	PROJETEUR 1 INSTRUMENTATION	2C Service
FREULET	Eric	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
FRINDI	Rachid	AGENT TECHNIQUE	2C Service
ROGAT	Céline	INGENIEUR PROJET FROID/CLIM.	2C Service
GOUDARD	Norbert	RESP. ACTIVITE TRANSP. ENERGIE	2C Service
GUESBAOUI	Hafid	RESPONSABLE D'AFFAIRES	2C Service
GUGLIELMI	Patrice	PROJETEUR 3 MECANIQUE	2C Service
GUYON	José	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
HUC	Karl	PROGRAMMEUR 2	2C Service
HUGON	Patrick	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
HURTAULT	Yann	DESSINATEUR 3	2C Service
IGUENARAN	Ahmed	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
JAMIN	Jean-Yves	PROJETEUR 3 MECANIQUE	2C Service
JATURNE	Yohan	PROJETEUR 1 INSTRUMENTATION	2C Service
JEANNOT	Jean-Christophe	AGENT TECH EN INSTRUMENTATION	2C Service
LABARRERE	Gérard	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
LASCOMBE	Fabien	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
LEBBAL	Abdelkader	PROJETEUR 2 ELECTRICITE	2C Service
LEGRAND	Gérard	PROJETEUR 1 TUYAUTERIE	2C Service
LE SCOARNEC	Henri	PROJETEUR 3 TUYAUTERIE	2C Service
LONGUEVILLE	Pierre	PROJETEUR 1 MECANIQUE	2C Service
LUBERNE	Florent	AGENT TECHNIQUE	2C Service
MACCIO	Eric	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
MANCA	Eric	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
MARQUEZ	Sandrine	AGENT ADMINISTRATIF	2C Service

MARTIN	Hervé	PROJETEUR 1	2C Service
MARTINEZ	Sylvain	TECH. ETUDE 2 GENIE CIVIL	2C Service
MATHIEU	Roger	PROJETEUR 3	2C Service
MOINE	René	INGENIEUR PROJET ELECTRICITE	2C Service
MOLLARD	Bertrand	TECH. ETUDE 3 ELECTRICITE	2C Service
MUNGER	Christophe	RESP. SERVICE COURANT FAIBLE	2C Service
PARRINELLO	Jean Claude	DESSINATEUR II ELECTRICITE	2C Service
PARTINICO	Christian	PROJETEUR 2 ELECTRICITE	2C Service
PARTINICO	Bernard	RESPONSABLE D'AFFAIRES	2C Service
PERNOT	François	PROJETEUR 2 ELECTRICITE	2C Service
PETITGONNET	Gérald	INGENIEUR PROJET	2C Service
PHILIPPE	William	PROJETEUR 2 FROID/CLIM.	2C Service
PHILBERT	Patrick	PROJETEUR 3 ELECTRICITE	2C Service
PLOMION	Laurent	DESSINATEUR 4 ELECTRICITE	2C Service
PONCIN	Philippe	RESPONSABLE D'ACTIVITE	2C Service
PRE	Bertrand	PROJETEUR 3 TUYAUTERIE	2C Service
PULCINI	Patrick	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
RAMBAUD	Stéphane	DESSINATEUR ELETROTECHNIQUE	2C Service
RENARD	Hervé	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
REVEL	Christian	AGENT TECHNIQUE	2C Service
RICCOBONO	Michaël	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	2C Service
ROBERT	Michel	RESP. SERVICE ENERGIE INSTAL.	2C Service
ROLLAND	Mathieu	TECH. ETUDE 1 FROID ET CLIM.	2C Service
ROLLET	Brice	TECH. ETUDE 2 ELECTRICITE	2C Service
SAUTIN	Stephane	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
SEBASTIAN	Jean-Louis	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
SIMONET	Frédéric	TECH. ETUDE 2 TUYAUTERIE	2C Service
SONNEY	David	PROJETEUR 1 ELECTRICITE	2C Service
TABTI	Ahcène	INGENIEUR PROJET ELECTRICITE	2C Service
TELGA	Claude	ING. PROJET INSTRUM.	2C Service
TIBEE	Romain	PROJETEUR 2 ELECTRICITE	2C Service
TOTON	Frédéric	PROJETEUR 1 MECANIQUE	2C Service
TRIAND	Eugénie	INGENIEUR PROJET JUNIOR	2C Service
TRIDAT	Serge	SUPERVISEUR DE TRAVAUX	2C Service
VINCENT	Marie-Rose	PROJETEUR 2 TUYAUTERIE	2C Service
VIRGADAULA	Stéphane	RESP. SERVICE COURANT FORT	2C Service